Prix agricoles 1995/1996: prix indicatif du lait et prix d'intervention du beurre et du lait écrémé en poudre

1995/0045(CNS) - 22/02/1995 - Document de base législatif

Lait - Prix agricoles 1995/1996 : La Commission propose de fixer, pour la période du 01.07.1995 au 30.06.1996, le prix indicatif du lait et les prix d'intervention des produits laitiers de la façon suivante : - Prix indicatif du lait : 30,68 Ecu/100 kg (réduction de 1% par rapport à la campagne 1994/1995); - Prix d'intervention : . beurre : 321,64 Ecu/100 kg (réduction de 2% par rapport à la campagne 1994/1995); . lait écrémé en poudre : 205,52 Ecu/100 kg (sans changement). Le règlement serait applicable à partir du 01.07.1995.